

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 09 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 09 du mois d'Octobre , à 18 heures 30 min, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire, suite à la convocation en date du 05 Octobre 2020

Etaient présents : M. Alain CLECH, M. LATAPY Christopher, Mme LAGAHUZERE-GRAY Sylvie, M. Eric BRUGERE, Mme Sophie BAEZ, M. GAURY Frédéric, M. JOLLES Guillaume, M. MARTIN Ludovic, M. OPILLARD Romain, Mme Laurence CLEMENT-SALON, Mme Julie BOUTOULLE

Absente : 0

Madame Julie BOUTOULE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du secrétaire de séance.
- 2- approbation du procès-verbal des réunions de conseil du 09 et 10 juillet 2020
- 3- Délibération pour la location de la salle des fêtes au judo de Bieujac
- 4- Information des modifications de ligne au budget primitif des frais de la cdc.
- 5-Délibération pour autoriser la modification de la dénomination de la route n° 10 en l'honneur ;
D'André jean BRANA Maire de 1925 à 1971
- 6- Délibération sur l'orientation et le diagnostic du RLPI, *règlement local de la publicité intercommunal*
- 7- Désignation des délégués et suppléants à la commission de contrôle des liste électorales.
- 8 - Délibération pour désigner un titulaire et un suppléant au CLECT *évaluation des transferts de charges*
- 9- Délibération pour accorder les subventions par la commune aux associations.
- 10- Décider de l'entretien des fossés, demande de devis.
- 11- Compte rendu de la réunion à la salle pour les aménagements ext.
- 12- Compte rendu des autres réunions. Présentation du rapport de gestion de la CDC et du lien.
- 13- Achat matériels et délibération.

Questions diverses.

-SDEEG 556€

- UDAF *union départementale des associations familiales. et octobre rose.*
- Urbanisme et ses implications.
- Réflexion sur le Voltaïques dans la commune, SIPHEM
- Résultat sur l'étude des contrats d'assurances
- Formations Roseline & congés
- Infos Lupertien et site à mettre à jour.

2- APPROBATION DU PROCES VEBAL DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09-07-2020 ET 10-07-2020

M. Le Maire présente les deux PV des conseils municipaux du 09-07-2020 et du 10-07-2020 qui ont été transmis par courriels sécurisés et par mails.

Après en avoir délibéré, ils sont approuvés à l'unanimité.

3- D2020-030 DELIBERATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ASSOCIATION DE JUDO DU CLUB DE BIEUJAC

Le Maire présente au conseil municipal la demande du Club de Judo de Bieujac qui cherche une salle pour dispenser ses cours.

Le Maire et son premier adjoint les ont reçus et leurs ont proposé de leur louer la salle des fêtes pour un montant mensuel de 80 euros et selon les respects des gestes barrières imposés par la préfecture et la fédération.

Une convention sera signée avec le club de Judo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la délibération et donne l'autorisation au maire de signer la convention de location pour un montant de 80,00€ par mois

4- D2020-031 DELIBERATION COCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE SUR LA LIGNE DU BUDGET AU CHAPITRE 014 COMPTE 739211

M. Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer sur une décision modificative du budget sur la ligne budgétaire Chapitre 014 compte 739211.

La trésorerie a constaté le dépassement d'un crédit au chapitre 014 pour un montant de 421,72 €

Cette modification n'affecte en rien le résultat.

M. Le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement versées à la CDC sont, environ, d'un montant de 12.000,00€

La délibération se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	739211 : +425 022 : -425	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

5- D2020-032 DELIBERATION AUTORISANT LA MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA ROUTE N°10 EN L'HONNEUR DE M. ANDRE JEAN BRANA, MAIRE DE 1925 A 1971

M. Le Maire expose la demande reçue des petits enfants de M. BRANA de voir leur grand-père mis à l'honneur dans la commune.

Le projet a été exposé dans le journal « LE LUPERTIEN ».

M. BRANA, par son engagement auprès de la commune, mérite une reconnaissance de ses habitants.

C'est pourquoi M. Le Maire, après avoir présenté, avec détails cet engagement, propose au Conseil Municipal d'autoriser la modification de la dénomination de la route n°10 en l'honneur de M. Andre Jean BRANA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette délibération.

6- DELIBERATION SUR L'ORIENTATION ET LE DIAGNOSTIC DU RPLI (REGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITE INTERCOMMUNALE)

M. Le Maire manque d'information pour exposer ce dossier. La demande d'avis demandée par la CDC doit être rendue le 27/11/2020.

C'est pourquoi en accord avec le Conseil Municipal, M. Le Maire propose que cette délibération soit soumise à débat et vote lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le report de cette délibération.

7- DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. Le Maire propose :

a/ Les Personnes désignées au sein du Conseil Municipal

- Titulaire : Mme Julie BOUTOULE
- Suppléante : Mme Laurence CLEMENT-SALON

b/ Les personnes désignées pour représenter le TGI :

- Titulaire : Florence ROBLES
- Suppléant : Francis DARTEYRE

c/ Les personnes désignées pour l'Administration :

- Titulaire : M. Frédéric MONIER
- Suppléant : M. Olivier BERGEZ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ensemble de ces nominations.

8- D2020-033 DELIBERATION POUR DESIGNER UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT AU CLEC (évaluation des transferts de charges)

M. Le Maire propose :

- Titulaire : M. Christopher LATAPY
- Suppléant : M. Alain CLECH

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

9- D034-2020 DELIBERATION ACCORDANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr Latapy ,1^{er} Adjoint, et M. le maire exposent les éléments d'appréciation pour répartir le montant budgétisé aux différentes associations selon le tableau présenté.

Ils précisent que deux associations, la chasse et la pêche, par leur présence et leurs actions, ont le mérite d'entretenir le paysage de notre commune,

Ils rappellent que la mission d'une collectivité est d'être solidaire de certaines associations caritatives et de l'USEP école de Castets qui reçoit la moitié de nos enfants.

Ils proposent que les associations, n'ayant pas eu d'activité sur la commune, ne soient pas subventionnées cette année.

Monsieur Éric Brugère, conseiller municipal, prend la parole. Il explique qu'il n'est pas d'accord avec cette proposition.

Pour des raisons d'équité, Mr Brugère argumente qu'il n'est pas juste d'accorder une subvention à certaines associations, et rien à d'autres. Il préférerait réserver un soutien plus important l'année suivante et identique à toutes.

Il votera contre toutes attributions de subventions pour cette année 2020.

Mr Gaury, conseiller municipal, souhaiterait un geste envers la cause animale en faveur de la SPA.

Le maire après avoir entendu les explications, propose de passer aux votes le tableau ainsi établi comme présenté ci-dessous.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGETISE 1350 €

Associations	2019	DEMANDE	Proposition du conseil 2020
AMICALE POMPIERS	100,00 €		100,00 €
COMICE AGRICOLE DU BAZADAIS	46,20 €	-	-
PHRYGANE LANGONNAIS	305,00 €		350,00 €
PREVENTION ROUTIERE	60,00 €		60,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE SAINT LOUBERT	305,00 €		395,00 €
USEP CASTETS	288,00 €		300,00 €
COMITE DES FETES DE SAINT LOUBERT			-
SAUVEGARDE DE LEGLISE			-
ADDAH 33			-
SECOURS POPULAIRE GIRONDE			50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE SUD GIRONDE			50,00 €
SPA		210,00 €	45,00 €
SUB LANGON			-
TOTAL	1 104,20 €	210,00 €	1 350,00 €

Après en avoir délibéré :

le conseil adopte la répartition des subventions à 10 voix pour, 1 contre.

10- DECIDER DE L'ENTRETIEN DES FOSSES, DEMANDE DE DEVIS

Messieurs Ludovic Martin et Guillaume Jolles s'organisent pour effectuer le métrage et la reconnaissance sur le terrain et demander des devis auprès des entreprises Dupeyron de Fargues et AGTP de Bieujac.

11- Compte rendu de la réunion à la salle pour les aménagements extérieurs

M. Le Maire présente le rapport rendu par M. Seghrouchi Omar, conseiller en développement territorial auprès du Département de la Gironde.

Ce rapport renseigne sur la réunion qui a eu lieu le 21/09/2020 avec les différents partenaires (Mairie de Saint Loubert, Département, CAUE, SACSI) et concernant le projet d'aménagement d'équipement sportifs et de loisirs aux abords de la salle des fêtes.

Mr Brugère fait part de son ressenti positif sur cet aménagement paysagé, ludique, sportif, et destiné à la mixité sociale intergénérationnelle et souligne la qualité des intervenants qui nous aideront à la réalisation de ce projet ambitieux. Prochain rendez-vous avec une première présentation par le CAUE en décembre.

12- Nous avons décidé d'entendre chacun des conseillers municipaux pour les comptes rendus des autres réunions lors du prochain conseil municipal.

Le Maire, présente le rapport de gestion de la CDC et du lien à consulter.

13- D 035-2020 DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LA COMMUNE.

M. Le Maire expose la nécessité d'investir dans un nouveau tracteur d'occasion mieux adapté, plus puissant et apportant une meilleure sécurité et un meilleur confort pour notre agent technique. Mr le maire explique que notre vieux tracteur trop léger sans direction assistée est dangereux. Il ne permet pas d'utiliser en toute sécurité le broyeur d'accotement ou épareuse prévu dans les investissements.

La vente de notre ancien tracteur estimée à 3000€, pourrait amortir l'achat de ce nouvel équipement.

Chez un vendeur de matériels agricole un tracteur convenable d'occasion serait vendu au prix de 10000€ hors taxes, auquel il faut ajouter une épareuse, préférable à un broyeur d'accotement et pour un montant de 7000€ HT. Ce choix nous rendrait entièrement autonome en plus de supprimer la dépense de fonctionnement au minimum de 4000€ par an.

Le chapitre des dépenses au budget investissement est suffisant pour autofinancer cet achat, sachant que le FDAEC nous a accordé une subvention d'équipement de 8000€ et que cette dépense est éligible au FCTVA (*la tva est récupérable*) montant TTC de l'opération est de 20400€.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité ;

1) L'achat de ce matériel et charge le Maire d'effectuer les recherches et toutes les démarches nécessaires administratives et budgétaires.

Autorise :

2) **le Maire a prendre une délibération modificative du budget section investissement. D036-2020.**

Au 2313-99 : - 5000€ / au 2315-99 : -15400€ / au 21571+20400€

Questions diverses :

- Le maire informe d'un versement par le -SDEG de 556€ au titre des taxes perçues.

- Mme Sylvie Gray-Lagahuzère, Ziem adjointe, présente L'UDAF : *union départementale des*

associations familiales ;

- Demande de nommer une personne, déléguée familiale, non élue comme exigé, ayant une bonne connaissance du tissu social de la commune.
- Propose Aurélie Latapy comme déléguée familiale.

Après en avoir délibéré le conseil, accepte à l'unanimité cette proposition.

- Urbanisme et ses implications : Cette question importante sera **revues ultérieurement**.
- M. Le Maire demande **une réflexion sur le Voltaïque** dans la commune sur les terrains qui lui appartiennent, pour une discussion à venir. (SIPHEM)
- Mme Julie Boutouille **nous envoie le résultat de l'étude des contrats d'assurances**.
- M. Le maire indique **que les jours de formations de Roselyne seront compensés en congés** et souhaiterait augmenter son temps de travail pour faire face à toutes les charges demandées qui ne cessent de s'accumuler, et d'envisager avec elle cette possibilité.
- Mr Le Maire demande que les infos du Lupertien soient relayées sur le site, de le mettre à jour, et précise à tous la nécessité pour faire vivre le Lupertien de fournir un maximum de sujets, de photos et toutes suggestions pour le prochain numéro du 1^{er} trimestre 2021 à l'occasion des vœux.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21H18 min.